



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Charente

INTEMPERIE DE GRELE 4/5 JUILLET DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : PROCEDURE DE MOBILISATION DES ENTREPRISES AU SERVICE DES SINIISTRES.

Une intempérie de grêle particulièrement violente a frappé 16 communes charentaises entre le 04 et le 05 juillet.

La Préfecture de Charente, au pilotage de la cellule de crise avec la mise en place de 6 pôles d'assistances, a organisé la gestion de la situation en trois temps : un temps d'urgence du 05 au 08 juillet, un temps de consolidation dans lequel nous sommes et un temps de reconstruction qui suivra.

Le soutien logistique local est déjà activé par les organisations professionnelles (CAPEB, FFB). Toutefois, un besoin en compétences extérieures au territoire n'est pas à écarter.

Cette fiche est rédigée à l'attention des 11 départements de la Région Nouvelle Aquitaine (86, 79, 17, 23, 19, 87, 33, 24, 40, 47, 64) hors celui de la Charente.

Cette fiche a pour objet de présenter en 4 étapes la procédure à mettre en œuvre en vue d'apporter un soutien logistique supplémentaire aux entreprises charentaises déjà mobilisées au service des sinistrés

1) Réaliser dans votre département une extraction des entreprises référencées dans les codes APE suivants :

- 4391A : travaux de charpente
- 4391B : travaux de couverture par éléments.
- 4399A : travaux d'étanchéification.
- 4399B : travaux de montage de structures métalliques.
- 4399C : travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment.
- 4399D : autres travaux spécialisés de construction.

Réaliser l'extraction avec les filtres suivants : N° SIRET/SIREN, N° de gestion, Code APE, APE libellé, Synthèse NAR 8, synthèse NAR 20, nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse, code postal, commune, téléphone fixe, téléphone portable, mail, date de création, format juridique (micro, EI, société).

- 2) Vérifier l'immatriculation de l'entreprise extraite (D1), ses qualifications et sa notoriété (informations services CMA).
- 3) Relayer l'appel à des moyens supplémentaires (mail, tél) auprès de ces entreprises dans votre département en leur indiquant que la CMA adresse la liste à la Préfecture de Charente (Pôle Logistique) en préparation d'une sollicitation plus large d'entreprises.
- 4) Adresser la liste des entreprises au pôle d'assistance logistique piloté par la DDT et mettre la CMA 16 en copie par mail de chaque envoi :

Les coordonnées DDT :

- Responsable : Monsieur TOUZET.
- Téléphone : 06 37 86 09 10.
- Mail : ddt-crisis-et-routes@charente.gouv.fr

Les coordonnées CMA 16 :

- Contact : Hervé RENOUX, Directeur Service Economique.
- Mail : h.renoux@cma-charente.fr

D'avance, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente (CMA 16) remercie l'ensemble de ses collègues de leur implication dans cette action et la démarche qualitative associée.

La CMA 16 n'oubliera bien évidemment pas de vous mentionner en termes de félicitations collectives pour la réaction de notre réseau régional.

Monsieur Fabrice OGER,

Secrétaire Général de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente.